



Entretien avec Françoise. BIR, directrice du CROUS de Versailles 12 novembre 2008

L'entretien qui a duré près de 2 heures a porté essentiellement sur les étapes et modalités du transfert de compétences et sur les travaux à effectuer à court terme.

1. Le transfert de compétences

Les étapes

La procédure de transfert comporte plusieurs phases : actuellement, il s'agit pour la communauté d'agglo de faire un diagnostic évaluatif de la résidence et des équipements (France Domaine et Socotec) et de rédiger les conventions CAHB/CROUS.

Il y a plusieurs conventions, parce que la RUA comporte des logements et d'autres équipements, l'ensemble étant indissociable ; ainsi une 1^{ère} convention concerne la mission de logement social, mais il existe des conventions particulières pour le culturel, la restauration, les équipements sportifs. Une convention est élaborée aussi pour la résidence de Châtenay, concernée également par le transfert et qui doit être aussi réhabilitée, même si elle a été mieux entretenue et est plus facile à entretenir.

Une fois les conventions rédigées, elles sont soumises

- au CA du CROUS
- au conseil communautaire de la CAHB
- à l'office HLM pour autorisation

L'ensemble du dossier constitué est transmis au Préfet, qui peut prendre l'arrêté de transfert, sans doute avant la fin de l'année.

Le contenu des conventions

- Elles prévoient les modalités d'entretien et les charges respectives du propriétaire et du gestionnaire ; il n'y aura donc plus d'investissement possible du CROUS qui reste cependant gestionnaire
- Elles précisent les objectifs de gestion, donc le logement social étudiant

2- Les travaux

- Les conventions peuvent englober des travaux financés par différents partenaires ; dans ce cadre, pourrait être utilisé le reliquat des 7 millions du contrat de programme pour Nanterre et Antony (5 millions ont été utilisés pour Nanterre, dont la rénovation se termine)
- Les dégâts causés par l'incendie du 3 octobre dernier au Pavillon A vont être réparés dès qu'il y aura accord de l'assurance de l'étudiant locataire
- En ce qui concerne la somme dédiée par la Région à des travaux sur la RUA., le CROUS n'en a pas été avisé officiellement. On sait que la Région souhaite des constructions de chambres de 18 m², mais il semble que les 14m² possibles –avec « respect du béton » - dans le cadre d'une réhabilitation (les plans existent pour le A), suffisent. Il y a d'ailleurs discussion avec le CNOUS pour envisager des financements de logements de cette surface.

3- Remarques sur la situation

- La RUA joue pleinement son rôle actuellement. En effet le taux de remplissage est de 92%. Tous les logements salubres sont occupés. Depuis 2005/2006, le CROUS a tenu à ne maintenir dans les lieux ceux à qui les logements sont destinés; la situation est donc normale, seuls sont accueillis des étudiants qui correspondent aux critères. Ceux qui n'ont plus de droits, peuvent bénéficier d'un accompagnement
- Il est dommage que les médias se focalisent sur les problèmes de la RUA. On pourrait imaginer, pour donner une image plus positive, faire des visites lors de la journée du patrimoine. Le groupe théâtre travaille sur un projet télé/radio de quartier. On parle également du projet film/Internet de notre association et de l'émission sur laquelle travaillerait Benoît Grimont. En outre, on évoque les actions de l'AARUA et le projet de table ronde
- La cité possède de multiples avantages, mais il y a des menaces liées non seulement à son état, mais également aux futures réalisations sur le plateau de Saclay
- Le CROUS tient à conserver sa vocation : gestion du logement étudiant, accueil des étudiants boursiers sur critères sociaux, ou boursiers de gouvernements étrangers, ou échanges avec universités. D'ailleurs, sur le secteur Sud, il est appelé à gérer 60 logements sur Sceaux, 150 sur Robinson construits par Versailles Habitat et la résidence de Fontenay (sur le site de l'ex école normale sup.)

Maya Meurice-Labbé
Marie-Jo Weil-Ehrhard